



S'KRÜTTBLÄTT

FEUILLE D'INFORMATIONS RAPIDES

N° 3 / 115 / 2012

le 2 avril 2012

Une nouvelle fête à Riedwihr

Dans le dernier numéro du S'Krüttblätt, j'ai évoqué le bénévolat et la citoyenneté, en partant du constat que l'égoïsme caractérise notre société actuelle, en évoquant la situation de nos associations qui se meurent, et en posant la question des conséquences de ce repli sur soi dans nos communes.

Bien entendu, je maintiens mon analyse et au final, mon souhait d'une réaction dans le sens de la création, du développement et du renforcement des liens entre les habitants.

L'initiative de Jean-Marie UTARD de lancer une nouvelle « fête » à Riedwihr vient à point ; en fait, elle ne date pas d'aujourd'hui et plusieurs d'entre nous, particuliers et membres de nos associations, ont été les témoins des efforts que Jean-Marie a déployés pour mener à bien son projet destiné à favoriser l'ouverture et les échanges par la musique.

Le nouveau Président des Comédiens du Ried vous présente ci-après les motivations de cette opération et vous invite à une soirée d'information plus complète, le 13 avril 2012 à 20H à la Salle des Fêtes.

« Musiques & Spectacles de rue à Riedwihr »

Nous sommes un modeste village de 400 habitants, blotti entre les forêts en bordure de la Blind... Nos anciens et la nature ont façonné pour nous des paysages remarquables dans les premières terres du Ried. Les axes routiers se sont fait discrets autour de notre village, sans doute pour éviter de troubler le calme de ces lieux.

Cependant nous ne voulons pas nous isoler dans notre havre de verdure et de tranquillité, nous avons envie d'ouverture et de contacts. La musique, le spectacle, qu'ils soient classiques, populaires ou actuels, sont de puissants facilitateurs d'échanges et de liens entre les personnes ; l'émerveillement, l'ouverture à la beauté nous parlent et font de nous des gens heureux, ouverts aux autres.

Dans cette idée nous lançons « Musiques & Spectacles de rue à Riedwihr », une fête ouverte à tous dans la bonne humeur. Chers habitants, nous vous invitons au bonheur.

Avec un groupe de personnes du village nous avons fait revivre « Les Comédiens du Ried » pour construire cette grande fête ; nous arrivons aux dernières mises en place de la journée du 13 mai. Il nous reste 6 semaines. Nous vous invitons à une soirée d'informations en salle des fêtes vendredi 13 avril à 20h pour vous dire l'état d'avancement de la journée du 13 mai, expression de la dynamique d'un village, de sa capacité de se mobiliser et de réaliser.

Pour le comité des « Comédiens du Ried »,
Jean-Marie Utard, président

Le dimanche 13 mai 2012, Riedwihr sera en fête, puisque, le matin, la Commune inaugure la rue et la place de l'Église nouvellement aménagées, et, toute la journée, les Comédiens du Ried, avec l'aide souhaitée de nombreuses bonnes volontés, proposent des animations diverses et variées à travers le village. Je vous encourage à relever le défi...

Le Maire

Bernard DIRNINGER

Les principales décisions du Conseil Municipal dans sa séance du 26 mars 2012 et informations diverses

- **Compte Administratif 2011 et affectation des résultats** : le Conseil municipal a approuvé le compte administratif 2011 arrêté aux montants suivants :
 - section de fonctionnement : dépenses : 151 536,07 € et recettes : 227 546,25 €
 - section d'investissement : dépenses : 146 270,47 € et recettes : 432 249,11 €,soit un excédent global de clôture de 361 988,82 € se décomposant comme suit :
 - excédent de fonctionnement : 76 010,18 €
 - excédent d'investissement : 285 978,64 € ; compte tenu des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 281 298 € et en recettes d'un montant de 45 000 €, le résultat d'investissement excédentaire s'élève à 49 680,64 €.Par ailleurs, le Conseil municipal a affecté le résultat de fonctionnement, soit la somme de 76 010,18 € en section d'investissement.

- **Budget primitif 2012 et fixation des taux d'imposition** : le Conseil municipal a arrêté le volume du budget primitif au montant global de 652 018 €, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 212 619 € pour la section de fonctionnement et à 439 399 € pour la section d'investissement.

Il a décidé d'augmenter de 1 % les taux de la fiscalité directe, les portant à 10,89 % pour la taxe d'habitation, 8,16 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 50,42 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, sachant que le taux pour la cotisation foncière des entreprises a été maintenu à 17,74 %. Le produit correspondant de ces taxes s'élève à 80 510 € dont il importe de déduire 13 188 € au titre du FNGIR pour reversement à l'État. L'augmentation de 1 % appliquée aux trois taux équivaut à un supplément de recettes de 785 € pour l'ensemble des contribuables de la commune. Par l'adoption de ce budget, le Conseil municipal gère le quotidien et prépare l'avenir...

- **Acquisition de deux panneaux électoraux :** vu la réglementation en vigueur concernant les emplacements spéciaux d'affichage et le nombre de candidats retenus au 1^{er} tour de l'élection présidentielle, le Conseil municipal a décidé d'acquérir deux panneaux électoraux supplémentaires avec pieds amovibles auprès de la société INOTECHNA de Rixheim, pour un montant HT de 237,69 €.
- **Réunion du 14 mars 2012 du Bureau du Conseil de Communauté du Pays du Ried Brun :** le Maire rend compte des principales décisions : - mission d'assistance dans le cadre de la fusion avec la CAC : un accord de principe est donné pour faire appel au cas par cas au Cabinet FIDAL ; - mise en place d'une délégation de prospection et d'analyse en vue de la fusion avec la CAC et par ailleurs en vue de l'exercice de compétences par le SIACCA ; - subvention à l'Office du Tourisme du Pays de Brisach pour 2012 : maintien de 4 600 € ; - admissions en non valeur ; - participation GERPLAN : APECVH : 3 000 €, marché paysan : 350 €, mise en place d'une buse à la Blind à Andolsheim : 1 500 € ; - embauche d'un saisonnier pendant l'été pour l'entretien des sentiers de découverte.
- **Réunion du 15 mars 2012 de l'Association des Anciens Combattants UNC-AFN de Riedwihr-Wickerswihr :** le Maire rend compte des points statutaires et notamment des rapports financiers et d'activité.
- **Réunion du 15 mars 2012 du Conseil de Fabrique :** M. Jean-Claude JAEGLI , Adjoint, signale les points discutés, en particulier les comptes financiers 2011 et le budget prévisionnel 2012.
- **Réunion du 7 mars 2012 du Syndicat de la Blind et du Canal de Widensolen :** M. Erik UTARD, Délégué, signale les principaux points évoqués, en particulier les travaux courants prévus et le projet de transfert

de l'entretien du cours d'eau au Service Environnement de la CAC, dès la fusion.

- **Lettre du 14 mars 2012 de la Mission Hamster de la Préfecture de la Région Alsace :** le ban communal de Riedwihr est concerné cette année par les prospections réalisées au printemps pour identifier les terriers de hamster commun. Le hamster est une espèce protégée au niveau communautaire et national. Son état de conservation est défavorable et il fait l'objet d'un plan national d'action, qui prévoit l'organisation d'un suivi annuel des populations de hamster via un recensement des terriers en avril, à la sortie de la phase d'hibernation, et une information des agriculteurs concernés. Les prospections se déroulent à Riedwihr entre les 10 et 16 avril prochain et sont autorisées par arrêté préfectoral.
- **Chasse, résultat des battues administratives aux sangliers, qui se sont déroulées sur Colmar et les communes voisines, communiqué par la Direction Départementale des Territoires :** le 23 février 2012 en forêt communale de Colmar : 23 sangliers tués ; le 25 février 2012 en forêt domaniale de l'Orch : 9 sangliers tués.
- **Don du Sang :** une collecte de sang aura lieu le 19 avril 2012 de 16H30 à 19H30 à la Salle Polyvalente de Jebnheim.

Recensement des jeunes Françaises et Français de 16 ans

Le Centre du Service National de Strasbourg, qui est chargé de mettre en œuvre la Journée Défense et Citoyenneté, appelle l'attention des parents sur l'importance de l'acte de recensement qui met les jeunes en règle vis-à-vis de la loi jusqu'à leurs 18 ans.

Bientôt 16 ans !

Pensez au recensement

Qui ? Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Où ? A la Mairie du domicile.

Pourquoi ? Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Vous ne pouvez pas vous déplacer ?

Votez par procuration

Des élections importantes auront lieu cette année : les présidentielles, les 22 avril et 6 mai, et les législatives, les 10 et 17 juin. Si vous ne pouvez pas vous rendre dans votre bureau de vote le jour de l'élection, vous pouvez dès

maintenant confier à un autre électeur de votre commune le soin de voter pour vous. Toutes les informations pratiques sur www.interieur.gouv.fr

Qui demande la procuration ?

Le mandant. Plusieurs motifs peuvent justifier cette demande : obligations professionnelles, vacances, maladie, handicap, assistance à un malade, résidence dans une autre commune, détention. Le mandant informe le mandataire de la procuration qu'il a demandée.

Qui vote ?

Le mandataire. Il doit remplir deux conditions : jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que le mandant. Il n'est en revanche pas nécessaire qu'il soit inscrit dans le même bureau de vote que le mandant. Il peut recevoir deux procurations dont une seule établie en France. Il vient voter avec son titre d'identité au bureau de vote du mandant.

Établir une procuration

C'est le mandant qui la demande. Le mandataire n'a pas besoin d'être présent. La procuration peut concerner soit le premier tour, soit le second tour, soit les deux tours d'une élection, soit toutes les élections à partir d'un délai maximal d'un an à compter de la demande de procuration.

Où ?

Au tribunal d'instance ou au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie du domicile ou du lieu de travail. Si vous êtes Français résidant à l'étranger, à l'ambassade ou au consulat.

Quand ?

Le plus tôt possible, à tout moment de l'année. En tout état de cause, la procuration doit être parvenue à la commune du mandant avant le jour du scrutin. Le mandant doit prendre en compte les délais pour acheminer et traiter la procuration. N'attendez-pas le dernier moment.

Quels documents permettent la procuration ?

Un titre d'identité ; un imprimé fourni et rempli sur place avec trois volets : un formulaire de procuration (indiquant l'identité complète du mandataire : nom prénom, adresse, date et lieu de naissance) ; une déclaration sur l'honneur indiquant le type d'empêchement ; un récépissé délivré au mandant.

Le mandataire ne reçoit pas de courrier lui donnant procuration. Il revient au mandant de l'en informer.

Est-ce que le mandant peut voter, malgré la demande de procuration ?

- Avant le jour du vote : le mandant peut résilier à tout moment sa procuration (même démarche que pour l'établissement de la procuration).

- Le jour du vote : en l'absence de résiliation, le mandant peut quand même voter, si le mandataire n'a pas encore voté.

Est-ce que la procuration est payante ?

Non, une procuration est établie sans frais.

Cas particulier : les personnes ne pouvant se déplacer pour raison médicale ou pour cause d'infirmité peuvent solliciter par écrit la venue à domicile d'un officier de police judiciaire, en joignant à cette demande un certificat médical ou un justificatif.

Le Maire et la gifle

M. Jacques PELISSARD, Président de l'Association de Maires de France, a consacré son édito dans la revue de l'AMF de mars 2012 à la récente « affaire de la gifle » d'un maire à un adolescent qui l'avait menacé et insulté. Je me plais à le reproduire ci-dessous et le soumetts à votre réflexion.

« Justice

De la difficulté d'être maire

Le 17 février dernier, Maurice Boisart, maire de Cousolre dans le Nord, auquel j'ai apporté mon soutien, a été condamné à 1 000 € d'amende avec sursis, 250 € de dommages et intérêts, ainsi qu'à la prise en charge des frais de justice de la partie plaignante pour avoir giflé un adolescent. Cette décision a suscité de la part de très nombreux maires de vives inquiétudes que j'ai relayées dans un communiqué de presse et dans une lettre adressée au Ministre de la Justice et des Libertés. J'ai exprimé au Garde des Sceaux mon indignation face au réquisitoire du Procureur qui s'en est pris violemment au maire, plagiant même notre Hymne national : « le jour de gloire est arrivé, Monsieur le maire ! ».

Cette décision risque d'encourager les actes d'incivilités, d'insultes, voire d'agressions envers les maires, qui sont hélas rarement suivis de poursuites pénales à l'encontre de leurs auteurs. J'ai demandé au Ministre que le groupe de travail commun entre les maires et les procureurs recherche de nouvelles voies de dialogue entre le Parquet et les premiers magistrats communaux, dans le respect des fonctions de chacun. La réflexion pourrait être élargie aux infractions constatées par les maires dans d'autres domaines (urbanisme, déchets, ...) et qui sont souvent classées sans suite, renforçant ainsi le sentiment d'impunité chez leurs auteurs.

Je rappelle aux pouvoirs publics qui en sont les garants, et aux citoyens, l'importance du respect dû aux maires qui défendent les valeurs de Liberté,

d'Égalité et de Fraternité, et qui tissent quotidiennement le lien social au sein de notre République ».

Jacques PELISSARD